

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un No. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes a note at the bottom: 'Prix du transport des effets des voyageurs par 100 k. — d'Ans à Waremmes, 80 c. — D'Ans à Tullefont, 1 90. — D'Ans à Louvain, 2 50. — D'Ans à Mâlines, 3 50.' and 'Distance: d'Ans à Bruxelles 107,800 m., (24 lieues) parc. en 4 h. 15 m.; d'Ans à Anvers 110,800 m., (24 1/2 lieues) parc. en 4 h. 20 m.; d'Ans à Gand 144,700 m., (52 lieues) parc. en 5 h. 40 m.'

ANGLETERRE. — Londres, le 4 mai.

Parmi les motifs à l'appui de sa motion M. Hume a fait valoir que la pension de roi de Hanovre lui a été accordée pour le rendre indépendant du ministère et pour qu'il défende contre lui la constitution en qualité de prince du sang royal et qu'aujourd'hui ce motif a cessé attendu qu'il a quitté l'Angleterre, est devenu membre de la diète germanique et est entré dans une ligue commerciale contre l'Angleterre.

La rente accordée au duc de Cumberland, a-t-il dit, a donc été accordée à titre onéreux, et comme il cesse de remplir les conditions qui y sont attachées, l'obligation de fournir la rente a cessé. La rente qui avait été faite au prince Léopold n'a pas été stipulée à des conditions aussi précises. Les termes de l'acte accordant une rente au prince Léopold ne parlent pas d'un arrangement de position, et portent simplement que la rente lui sera viagère. Par conséquent le roi des Belges, s'il l'avait voulu, aurait eu des motifs beaucoup plus puissants que le roi de Hanovre pour demander la continuation du paiement de la rente. Je ne veux pas cependant confondre les cas, car le roi des Belges a, de son propre mouvement, agi de telle sorte que le parlement n'a pas eu à s'occuper de cette affaire.

Le chancelier de l'échiquier a répondu: Il n'est pas exact de dire que la rente accordée au duc de Cumberland l'a été conditionnellement; elle a été accordée à vie et le parlement n'a pas le droit de la révoquer. La rente du prince Léopold avait aussi été accordée à vie, et par conséquent le gouvernement ne pouvait jamais demander qu'on cessât de la payer. Il est vrai que le roi des Belges, avec une générosité et un désintéressement qui méritent la reconnaissance de la Grande-Bretagne, et qui lui font le plus grand honneur, a renoncé à la plus grande partie de sa rente, n'en exceptant que la portion qu'il fallait conserver pour faire face aux charges auxquelles sa longue résidence en Angleterre l'avait assujéti. Qu'aurait-on dit si le roi des Belges avait laissé ses vieux serviteurs en Angleterre dans l'abandon, ou s'il avait cessé de payer ces secours charitables que son épouse tant regrettée et lui-même avaient concouru à établir? mais ayant pourvu à ces charges, il a renoncé au reste de son revenu. C'était là un acte purement gratuit de la part du roi des Belges: s'il n'avait pas fait ainsi, il n'aurait été ni juste ni généreux de la part de la législature de vouloir retenir sa rente. C'est un devoir de tous les peuples de maintenir leurs engagements pécuniaires. Je m'oppose donc à la motion de M. Hume.

M. Warburton se lève pour appuyer la motion, au milieu des cris aux voix! aux voix! Il soutient que le chancelier de l'échiquier a été dans l'erreur en comparant la rente du roi des Belges à celle du roi de Hanovre. Il fait remarquer que la rente accordée au roi des Belges, l'a été comme une espèce de donation à cause de mariage, tandis que la rente accordée au duc de Cumberland était purement volontaire de la part de l'Angleterre.

Sir Georges Warender a loué son vaste hôtel dans Albemarle-Street, à S. Exc le maréchal Soult, duc de Dalmatie, qui doit amener de Paris des équipages d'une grande magnificence. Le maréchal se propose, dit-on, d'avoir tous les jours de grands dîners dans son hôtel d'Albemarle-Street, pour recevoir l'élite de la société: il arrivera dans quinze jours. (MORNING-HERALD.)

FRANCE. — Paris, le 5 mai.

On a parlé d'un traité entre M. Guizot et M. Thiers, qui accepterait M. de Broglie pour président du conseil.

FEUILLETON.

THÉÂTRE MÉCANIQUE DE MM. HIPPOLYTE ET C.

Tout le monde a vu, sur la place qui fait face au Grand Théâtre, aujourd'hui plus déserte encore que par le passé, une construction régulière en planches, une sorte de grande loge, proprement peinte en gris, et dont la forme oblongue révèle quelque destination théâtrale. La plupart des habitants savent également que cette construction est destinée à recevoir un Théâtre Mécanique qui doit, sous peu de jours, être livré à la curiosité du public. Mais une chose sur laquelle les opinions ne sont pas encore fixées aujourd'hui, c'est l'interprétation de ce mot Théâtre Mécanique, conception qu'on est d'autant moins tenté d'envisager d'après sa rigoureuse valeur, que les deux artistes, transfuges de notre scène de comédie et de vaudeville, qui ont créé et qui s'apprêtent à exploiter ce nouveau spectacle, ne sont connus du public qu'à titre d'acteurs recommandables.

Nous qui avons obtenu la faveur de jeter un oeil, indiscret peut être, sur les travaux préparatoires du Théâtre Mécanique, nous allons essayer de compléter le peu de révélations qui ont pu retentir dans le public, au sujet de l'entreprise de MM. Hippolyte et Paul, en formulant ici ce que nous pensons de ce qu'il nous a été possible de voir.

Un Théâtre Mécanique! cela écarte d'abord toute idée de pièces et d'acteurs. Il nous semble qu'il doit être question ici de fils de fer, de mouvements d'horlogerie, d'engrenages, de ressorts, de contre-poids, de moteurs, de ficelles, et de toutes sortes de combinaisons dont, à tort

— La ville de Cahors vient de recevoir le portrait équestre de Joachim Murat, ex-roi de Naples, dont lui a fait cadeau la duchesse de Lipona.

— On a aujourd'hui quelque raison de croire que le maréchal Soult et son ambassade s'embarqueront au Havre pour Londres, à bord d'un des plus beaux paquebots de notre port. Dans les cas où le maréchal prendrait la voie du Havre pour se rendre au couronnement, le steamer qui le recevrait à son bord se munirait de quelques pièces d'artillerie et d'un nombre suffisant de matelots de l'état pour servir les saluts que le paquebot aurait à faire et à rendre en arrivant à Londres. (JOURNAL DU HAVRE.)

— La chambre des pairs a ratifié les lettres de grande naturalisation accordées à M. le général Voirol et à MM. les professeurs Blondeau et Rossi.

— C'est lundi à dix heures que doivent s'ouvrir les débats de l'affaire Hubert. Quatre-vingt-onze témoins ont été cités; soixante-douze par le ministère, quinze par Hubert et Mlle. Grouvelle, et quatre par le sieur Leproux. Au nombre des témoins figurent M. de Lally-Tollendal et plusieurs réfugiés politiques.

— Voici quelques détails sur les individus compromis dans l'affaire Hubert:

Hubert, âgé de 25 ans, est issu d'une famille honorable de cultivateurs, habitant l'arrondissement de Strasbourg. Il avait commencé ses études dans un lycée; des malheurs arrivés à ses parents ne lui permirent pas d'achever l'instruction qu'il devait recevoir.

Mlle. Laure Grouvelle, née à Paris, âgée de 35 ans, est fille de Grouvelle, secrétaire du pouvoir exécutif, ministre plénipotentiaire de la république pendant sept ans, correspondant de l'Institut, arrière-petite-fille du célèbre chimiste Rouelle, petite-fille de Darcet père, inspecteur-général de la monnaie, professeur, membre de l'Institut, mort sénateur.

M. Le Proulx, âgé de 26 ans, juge-suppléant au tribunal de Vervins, fils d'un officier, autrefois député de son arrondissement au corps législatif.

De Vauquelin, âgé de 46 ans, d'une honorable famille de Normandie, ancien officier, habitant près de Berney à Verneuil.

Vincent Giraud, âgé de 34 ans, employé de commerce pour une maison de Savoie.

Aunat, âgé de 35 ans, corroyeur, frère du curé de Saint-Méry.

Steuble, âgé de 22 ans, mécanicien allemand.

Valentin, âgé de 24 ans, sans profession, se disant étudiant en droit.

— La discussion a continué hier sur la réduction de la rente. Un amendement a été adopté en faveur des établissements de bienfaisance et de la légion d'honneur. Une série d'amendements sont successivement discutés. On procède enfin au vote sur l'ensemble de la loi.

Cette opération se fait avec une grande lenteur. L'assemblée est très-nombreuse, et contreleur habitude, les députés restent dans la salle après avoir déposé leur boulevé dans l'urne. Les ministres députés prennent part au vote; M. de Rosamel, après avoir déposé sa boulevé, jette un regard curieux dans l'urne; cherchant à deviner la couleur qui y domine. Le scrutin reste ouvert fort longtemps; enfin, personne ne se présentant plus pour voter, M. le président annonce qu'il va procéder au dépouillement.

Pendant cette opération l'enceinte de l'hémicycle est entièrement remplie par une foule de députés qui attendent avec impatience le résultat.

M. le président: Voici le résultat du scrutin.

ou à raison, on se prive pour faire gesticuler juste et à propos de véritables comédiens comme ceux qu'on peut voir encore chaque jour se promener, l'œil morne et le teint pâle, sur les bords de la Meuse, comme autrefois les pâles ombres des réprouvés sur les bords du Styx: Caron refusait à celles-ci de le passer au-delà du fleuve, sans la petite pièce de blanche monnaie que réclamait de leur pauvreté son inexorable avarice.... Le chemin de fer est non moins inexorable pour les comédiens. Le conseil provincial décidera de ce que doivent devenir ces dernières ombres errantes qui n'ont d'argent ni pour rester, ni pour partir.... Singulière perplexité!

Nous sommes donc convenus, pour en revenir au Théâtre Mécanique qu'on va livrer bientôt au public curieux et déjà impatient, que le mot mécanique, celui qui nous intriguait si fort il y a quelques jours encore, répond à l'indéchiffrable système de roues, de moteurs, d'engrenages et de fils de fer, qui, à l'aide de quelques centaines de planches de cuivre et de quelques palettes de couleurs, doit nous représenter, avec toutes les illusions combinées de la dégradation des plans et de l'optique, des tableaux pleins d'intérêt, des scènes pleines de variété et de naturel, des perspectives trompeuses, des changements imprévus, des situations multiples enfin. D'abord une des places de Paris qui indique le mieux la vivante physionomie de cette capitale du monde: la place de la Bourse, ce haut monument avec son entourage de maisons, qui seraient-elles mêmes des édifices publics, partout ailleurs; son pavé ruisselant de soleil, son infatigable population qui va vient, se croise, s'arrête, se range pour faire place à d'innombrables voitures, se fait écraser et re-

Nombre des votans, 596; majorité, 199; boules blanches, 251; boules noires, 45.

La chambre a adopté. (Sensation.)

M. DUPIN quitte le fauteuil; il est remplacé par M. Hippolyte Passy; pendant ce temps la plus vive agitation règne dans la salle.

M. Passy invite les députés à reprendre leurs places afin d'entendre un rapport de pétitions; mais jugeant bien qu'il sera impossible d'obtenir pour un autre sujet l'attention de la chambre qui ne s'occupe que de l'importante décision qu'elle vient de rendre, M. Passy ajoute: Je vois bien que la chambre n'est pas disposée à écouter les rapports, il vaut mieux les remettre à un autre jour. (Oui! oui!)

La séance est levée, mais des groupes nombreux et agités restent longtemps encore après dans la salle des conférences.

— On lit dans le JOURNAL DES DÉBATS:

L'un des trois pouvoirs législatifs, la chambre des députés, a voté sur le projet de conversion. Le projet a été adopté par la majorité. Devant ce premier degré, nous n'avions qu'un seul espoir; il s'est pleinement réalisé, et même notre attente a été dépassée. Une imposante minorité a protesté contre l'injustice et contre l'erreur. Cette mesure si populaire, qui avait pour elle les vœux unanimes du pays, cent quarante-cinq députés ont refusé de la ratifier. Il est permis désormais de conserver une légitime confiance dans le succès définitif du bon droit.

Trois cent quatre-vingt-seize députés ont pris part au vote, ce qui portait à 119 le chiffre de la majorité absolue; 251 boules blanches ont été pour l'adoption de la mesure, contre laquelle ont protesté 145 boules noires. La majorité absolue n'a donc été dépassée que de 52 voix.

La France est un pays constitutionnel; trois pouvoirs égaux en droits et en indépendance concourent à la formation de la loi. Jusqu'à ce moment, un seul a été consulté; deux autres encore ont pleine puissance pour rejeter comme pour admettre. Tout oubli de ces principes, toute violence morale serait un outrage à la majesté de notre constitution.

M. Herbinot de Mauchamps et M<sup>me</sup> Poutret de Mauchamps, le Carrel féminin de la GAZETTE DES FEMMES, dont nous avons déjà annoncé l'arrestation dans notre numéro du 4 mai, ont subi aujourd'hui un interrogatoire devant M. Dieudonné, juge d'instruction, qui a converti les mandats d'amener décernés contre eux en mandats de dépôt. L'un a été conduit à la Force, l'autre à St-Lazare.

Un incident affreux a signalé l'audience de la cour royale de Metz (chambre des appels en police correctionnelle) du 3 mai. Un nommé Guésiny venait d'entendre confirmer par la cour le jugement du tribunal correctionnel de Metz qui l'avait condamné à 5 ans de prison, pour détournement frauduleux d'un paquet de billets de la banque d'Angleterre trouvé dans les bureaux d'une voiture publique, s'élevant à une valeur assez considérable, et qu'on avait fait réclamer par la voie des journaux. A peine avait-il entendu son arrêt, qu'il s'est écrié: Votre arrêt est une injustice, et il retombera sur vous! en même temps, et avant qu'on ait pu comprendre sa pensée et arrêter son bras, il s'était porté plusieurs coups de couteau dans la poitrine: il tomba baigné dans son sang.

On juge de l'épouvante qu'un tel événement dut jeter dans l'audience. Les imprécations de son beau-frère, condamné avec lui, et que les gendarmes ne contenaient qu'avec peine, les cris de désespoir d'une jeune femme qui assistait à l'audience et qu'on disait être la maîtresse de l'infortuné Guésiny, augmentaient encore l'impression affreuse de cette scène. La cour s'est retirée; des secours immédiats ont été portés, mais les médecins accourus n'ont laissé aucun espoir.

naît, se reproduit, se ravive sans cesse. Les chevaux, les équipages, les cavaliers, les belles dames, les artisans, les jongleurs, et que sais-je encore! Voyez-les! ils vont, ils passent, ils se croisent, s'arrêtent, repartent, c'est un vertige, c'est un brouhaha de ville peuplée de gens bruyants; on voit si bien, la réalité est si palpable, qu'on croit les entendre!

Puis un autre tableau succède à celui-ci. Maintenant le théâtre mécanique dont les innombrables machines étaient fort affairées tout à l'heure pour donner la vie, le naturel surtout, à des mille têtes, des mille bras, des mille jambes, le théâtre mécanique arrête l'essor de ses moteurs, la toile est tombée, une jolie toile de velours bleu à frange d'or, et elle va se relever sur un diorama. Les rouages discrets se sont arrêtés, le soleil s'est retiré de la place de la Bourse, les bourgeois de Paris sont restés, les uns le pied en l'air, les autres le bras tendu, ceux-ci le corps penché d'une façon incommode, ceux-là campés sur un pavé sans en pouvoir bouger avant le prochain tour de manivelle. Les chevaux sont sur deux pieds, ou lancés dans un galop immobile, les chiens ont une allure impossible, les roues des voitures ne broyent plus le pavé.

C'est un froid tableau à la place d'une nature vivante et vraie. — Pour tout cela, le feu de Prométhée, c'est la volonté du mécanicien; parlons du diorama.

C'est bien là cette grande et austère église, ce sont bien là ces voûtes célèbres de Notre Dame de Paris que Victor Hugo vous a tous rendus désireux de voir. Voyez comme le gigantesque vaisseau se développe, comme la lumière et l'ombre luttent sous ses immenses arceaux, comme

Les vaisseaux voisins du cœur avaient été atteints, et l'on a emporté ce malheureux hors de l'audience, près de rendre le dernier soupir.

— Un de nos tribunaux de première instance est en ce moment saisi de la question suivante :

Un homme possédait en rentes sur l'État, une rente de 15,000 fr. Au moment de sa dernière maladie, sa femme était sur le point d'accoucher. Il mourut. Par son testament, qui ne contrariait aucun contrat antérieur, et fait quelques jours seulement avant sa mort, il a disposé de sa fortune de la manière suivante :

« Dans le cas où ma femme accoucherait d'un garçon, le fils aura les deux tiers de mon avoir; l'autre tiers restera à la mère; si, au contraire, elle accouche d'une fille, l'enfant n'aura qu'un tiers, et la mère prendra les deux autres tiers. »

La femme vient d'accoucher de deux enfants jumeaux, garçon et fille!

D'un côté, on prétend qu'en exécutant la volonté du père, qui donne deux tiers à son fils et un tiers à sa fille, il ne doit rien rester à la mère, si ce n'est la jouissance de son usufruit comme ascendant.

D'une autre part, on soutient que la volonté du père a toujours été que, dans tous les cas, un tiers restât à la mère, qu'il faut donc lui remettre ce tiers, et partager les deux autres tiers entre les deux enfants, d'après le vœu exprimé par le testateur; c'est-à-dire que cette nouvelle portion étant partagée en trois parts, le fils en prendra deux et la fille une. La succession serait alors divisée en neuf neuvièmes, trois iraient à la mère, quatre au fils et deux à la fille.

(JOURNAL DE PARIS.)

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le ministère fait publier deux nouvelles dépêches télégraphiques de Bayonne :

Bayonne, 4 mai 1858.

Le 27, Espartero a atteint, entre Burgos et Briviesca, l'expédition de Négri et l'a complètement détruite; 2,000 prisonniers dont plus de 200 officiers, les bagages et toute l'artillerie sont au pouvoir du général en chef.

Narbonne, 4 mai.

Deux compagnies carlistes, commandées dans le château d'Orista, près Vich, par les troupes du baron de Meer, ont capitulé le 30 avril.

On lit dans la SENTINELLE DES PYRÉNÉES du 5 :

Nous apprenons d'une manière positive que, sur les deux bataillons guipuscois qui se trouvaient dans la vallée de Ména, près de 500 hommes ont abandonné leurs drapeaux et sont rentrés dans leurs foyers. Ils ne veulent plus, disent-ils, servir hors de leur pays. Dans leur passage à Durango, assure-t-on, le commandant d'armes carliste a voulu les arrêter; mais, dépourvu de forces suffisantes, il n'a pu les empêcher d'accomplir leur projet.

Par suite du soulèvement de Munagorri, plus de 60 personnes de Navarre et Guipuzcoa, parmi lesquelles quelques officiers, des propriétaires et des notaires, ont été arrêtées et conduites à Estella.

Cabrera après avoir pris Calenda s'est dirigé sur Carinena. — Il résulte d'un état détaillé que les armes et munitions fournies par le gouvernement anglais à la reine d'Espagne présentent un total de 554,454 liv. sterl. (15,861,550 fr.) Dans cet état les mousquets sont au nombre de 521,000, non compris les 15,000 fournis à la légion auxiliaire.

Le département de l'artillerie n'a encore reçu aucun compte.

#### BELGIQUE. — Bruxelles, le 7 mai.

M. le ministre de la guerre a notifié aux intendants militaires dans les directions administratives que M. le ministre des finances a autorisé MM. les directeurs du trésor à émettre, à partir du 1<sup>er</sup> mai, des assignations sur tous les agents du caissier général dans leur province respective indistinctement, en acquit des mandats délivrés au profit des corps.

— Le charbonnage des Ardennes, sous la direction de M. Guillemin, promet de devenir un établissement modèle pour le pays. M. Guillemin a fait reprendre et approfondir deux puits qu'il élargit en ellipse, et par lesquels la houille montera dans les waggons qui servent au roulage de l'intérieur de la mine. Ce système doit, pensons-nous, augmenter considérablement le chiffre de l'extraction. (MÉM. DE LA SAMBRE.)

#### BULLETIN DE LA CHAMBRE.

Au commencement de la séance de ce jour, M. Metz a demandé que la chambre disjoignit du projet de loi générale

elles glissent sur les colonnettes pour aller, s'épanouir sous les voûtes! Voyez comme le jour se tamise à travers les grands vitraux colorés! comme l'air froid des pierres tumulaires se dilate gris et vaporeux pour estomper les longues successions des plaines-cintres! Les voûtes sont couvertes de fidèles, l'office divin se célèbre, écoutez la grande voix de l'orgue religieux! Ses notes traînantes, ses accords languissants, semblent distiller dans l'air une sainte odeur d'encens.

Ce tableau est une des choses les plus heureusement rendues qu'on puisse imaginer. Les peintures, la disparition des lumières, la teinte générale, tout est parfait. L'idée d'avoir remplacé les fanfares et la vive musique des tableaux animés par les touches austères de l'orgue expressif est des plus heureuses; elle complète l'illusion, et émeut singulièrement le spectateur.

Attendez! ce n'est pas tout encore. La toile est retombée; nous avons maintenant le loisir de jeter un coup d'œil sur l'élegant et heureux intérieur de la salle. C'est une vaste tente en coutil rayé de bleu et de blanc, sur lequel se découpe vivement la laine rouge des galons et des franges. C'est une décoration d'une fraîcheur et d'un goût parfait. Le fond occupé par le théâtre est lui-même un tableau. Les grisailles, les panneaux de bronze y représentent les ogives et les sveltes colonnettes de l'art gothique. On devine que de véritables imaginations d'artistes et d'hommes de bon goût ont présidé jusqu'aux moindres détails qui font du théâtre mécanique une des choses les plus remarquables qui aient été conçues en ce genre.

Enfin, le troisième tableau nous apparaît. Celui là l'emporte encore sur les autres comme intérêt et comme mouvement. Voilà une longue

sur le timbre, la question spéciale relative aux journaux. M. le ministre des finances s'est opposé à cette disjonction, en s'appuyant sur le motif que la question des journaux aurait pour résultat de réduire d'un tiers les revenus du trésor, et qu'on ne pouvait adopter ce point, sans s'occuper des autres qui doivent faire compensation. Il a demandé en conséquence qu'on mit à l'ordre du jour, après les divers projets dont la discussion est déjà fixée, la loi générale sur le timbre. MM. Gendebien et de Brückere avaient demandé que ce projet de loi fût mis à l'ordre du jour de demain, pour le cas où le projet d'emprunt et celui des transferts du ministre de la guerre seraient terminés aujourd'hui. La chambre a remis à la fin de la séance, pour décider sur cette proposition.

La chambre a ensuite entamé le projet de loi relatif à l'emprunt. M. le ministre des finances a déclaré se rallier au projet de la section centrale. En conséquence la discussion ne pouvait rouler que sur la question du chemin de fer. M. Verhaegen a donné lecture d'un discours écrit dans lequel il a longuement critiqué le système de construction aux frais de l'État, comme coûtant beaucoup plus cher que les chemins de fer construits par des sociétés.

Il a passé en revue toute l'administration du chemin de fer qui, suivant lui, n'est nullement organisée; il a rappelé les retards, les accidents qui ont eu lieu sur les chemins de fer; il s'est plaint que le gouvernement se soit adressé à l'Angleterre pour des locomotives au détriment des industriels belges; enfin il a conclu en conseillant au gouvernement d'abandonner le monopole et de vendre tous les chemins de fer aux sociétés qui voudraient les acheter.

M. le ministre des travaux publics a répondu que la semaine prochaine il déposerait sur le bureau un rapport sur l'exploitation des chemins de fer. Il s'est ensuite attaché à réfuter les reproches de M. Verhaegen. Il a dit que le gouvernement avait été heureux et dans la construction et dans l'exploitation. Dans la construction, parce que le chemin de fer belge a coûté moins cher que tous ceux qui ont été construits à l'étranger. En effet, stations et matériel compris, le chemin de fer belge coûtera 160,000 fr. par kilomètre; et il a cité les chemins de fer de l'Angleterre et de la France qui ont coûté beaucoup plus cher. Celui de Liverpool à Manchester a coûté 700,000 fr. par kilomètre; celui de Londres à Bristol, 600,000 fr.; ceux de Londres à Birmingham et de Birmingham à Darlington, 500,000 fr.; celui de Londres à Greenwich, établi sur des arcades au-dessus d'une partie de la ville de Londres a coûté 2 millions par kilomètre. Le chemin de fer de Lyon à St-Etienne, construit par une société, a coûté 500,000 fr.; celui de Paris Versailles 400,000 fr.; de Paris à St-Germain, 600,000 fr., et celui de Paris à Lille et à Valenciennes est évalué à 250,000 fr.

M. le ministre a fait ensuite remarquer que nous n'avons eu à déplorer que des accidents partiels, dus à l'imprudence de ceux qui en ont été victimes, et non de ces catastrophes telles qu'il s'en renouvelle presque périodiquement dans les autres pays. Quant aux retards, ils sont dus à l'insuffisance du matériel, qui d'ici à huit mois devra être porté à 100 locomotives et à 500 voitures. Les commandes sont faites. Ce qui prouve du reste que la construction du chemin de fer belge ne mérite pas les reproches qu'on lui a adressés, c'est que les ingénieurs étrangers viennent précisément l'étudier et demander nos modèles. Si le gouvernement a dû s'adresser à l'Angleterre pour quelques locomotives, c'est de l'avis même de l'industriel belge qui n'a pu fournir toutes celles qui lui étaient demandées.

On a entendu encore plusieurs orateurs, et la discussion a été renvoyée à demain midi: la chambre s'est séparée sans rien décider relativement au projet de loi sur le timbre.

Le sénat est convoqué pour mardi, 15 de ce mois, à deux heures.

Bruxelles, 7 mai. (5 heures.) — Jamais bourse ne fut aussi complètement nulle que celle d'aujourd'hui. Il n'y avait plus d'acheteurs pour aucun valeur, et les offres faites étaient par forme de distractions de la part des agents-négociateurs. On attribue ce temps d'arrêt aux événements politiques qui auraient fait resserrer les capitaux. De manière qu'il est probable que les affaires reprendront dans la progression d'éloignement des faits qui ont produits la stagnation. Déjà on ne parle plus de Strasbourg. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 5/4 A., 5 p. c. 102 P., 4 p. c. 95 3/8 P. Société générale titres en nom fl. 842, certificats au porteur émission de Paris 1790 P.; Société de Mutualité 1207 50 (120 5/4) P.; Société Civile 1360 (150) P.; Banque de Belgique 1420 (142); Actions réunies 1042 50 (104 1/4); Canal de la Sambre à l'Oise 1097 50 (109 5/4) P.; Produits au Flénu 2200 (220) P.; Société Nationale 1515 (151 1/2) P.; Manufacture des Glaces 1250 (125) A. seul titre industriel coté ainsi; chemins de fer: Haut et Cas Flénu 1000 (100) P.; Cologne 1025 P.; Sambre et Meuse n'a pu obtenir les honneurs de la cote malgré les actives démarches faites pour lier une opération.

L'actif espagnol subit l'effet de la stagnation générale, son cours est

fraction des boulevards de Paris, les hautes maisons si peuplées, les beaux magasins si variés et si élégants. Mais la chaussée s'anime; du peuple, des soldats précèdent un cortège. On a choisi le plus pompeux qu'il fut permis d'emprunter à l'histoire: celui du sacre de l'empereur Napoléon! que de chevaux! que de militaires! que de cavaliers! Voyez défiler ces brillants uniformes, ces musiques guerrières, ces pelotons chamarrés, ces groupes d'officiers et de généraux! C'est à étourdir la vue!... Ils passent au pas, au trop, au galop; puis la foule s'épaissit encore, les uniformes étincelants d'or sont plus confus, c'est la voiture du sacre, qui paraît entourée des pages, des massiers, des écuyers et de tous les princes de l'époque. Puis, quand l'aspect en est le plus magnifique, au lieu que le cortège lui-même continue à défiler devant le spectateur, c'est le pavé, le boulevard, les maisons qui fuient et reculent, de telles façons que gens, voitures et chevaux, tout semble avancer, marcher, tandis que les jambes, les pieds et les roues s'agitent sur un terrain, sur un fond qui trompe le spectateur en reculant de ce que tout le cortège semble si évidemment avancer. Alors, c'est toute une lieue de boulevard qui vous passe devant les yeux. — Vous accompagnez réellement la marche triomphale de ce bruyant et magnifique ensemble de chevaux et de carrosses sur toute l'étendue des boulevards. Les maisons, les édifices, les arbres, tout défile devant vous, et votre œil seul est fatigué de suivre tant de mouvements, tant d'animation, tant d'illusions trompeuses.

D'autres tableaux s'achèvent, qui viendront varier ceux dont un rapide examen nous a permis de tracer ici une esquisse bien imparfaite. Il est incontestable qu'aucun théâtre analogue connu ne peut prétendre à

soutenu à 20 1/4 A. après la cote il y a une reprise qui porte le cours à 20 1/2 A.

Ni transaction ni cote pour les huiles et graines.  
Anvers, deux heures 5/4. — par voie télégraphique. Ardoin 20 7/16 A. 1/2 P. Londres du 5 vient avec 1/8 de hausse.  
Amsterdam, 6 mai. Ardoin 20 5/8.

#### LIÈGE, LE 8 MAI.

La loi sur les bois étrangers qui vient d'être adoptée par la chambre des représentants est une loi purement fiscale, et selon nous, elle n'exercera presque aucune influence sur le commerce de l'article. Cette même loi a une origine assez ancienne. Il y a quatre ou cinq ans, les bois du pays subirent, comme on peut se le rappeler, une forte dépréciation, et les propriétaires s'empressèrent de réclamer des mesures de protection. Nous les combattîmes avec force, nous soutînmes, à cette époque, que la dépréciation dont se plaignaient les propriétaires de forêts n'était que temporaire, que le prix de l'article ne tarderait point à s'élever de nouveau, trop peut-être. Les faits sont venus confirmer nos prévisions, les prix des bois se sont progressivement élevés au taux où nous les voyons aujourd'hui.

Nous constaterons avec peine que malgré l'amélioration dont nous parlons, on n'a pas craint, dans la discussion de la loi, de demander des amendements au projet ministériel, amendements qui ne tendaient à rien moins qu'à faire hausser encore le prix du bois. La chambre a fait cette fois justice de pareilles prétentions. Un grand nombre d'industriels souffrent déjà de l'élevation du prix, et certes il eût été odieux d'aggraver encore leur position, en faveur des riches forestiers. On a remarqué, parmi les orateurs qui se sont opposés à la protection, l'un des plus grands propriétaires de forêts du pays.

La lutte entre les partisans de la protection et leurs adversaires, n'a du reste point été sérieuse, les premiers avaient cette fois été abandonnés par plusieurs de leurs adhérents, et en'autres par M. Desmet, député d'Alost.

La commission des courses et des fêtes s'occupe de la révision du règlement pour les courses des chevaux; elle désire donner un prix pour l'introduction en Belgique de poulains anglais destinés à améliorer la race chevaline; toutefois elle destinerait un autre prix pour les chevaux nés et élevés en Belgique, afin de ne pas décourager les cultivateurs, fermiers ou autres qui ont élevé des chevaux nés dans le pays.

Rien du reste ne paraît encore décidé sur ces divers points; tout ce que nous pouvons annoncer de certain, c'est que les courses sont, comme l'an dernier, fixées aux 15 et 17 août.

Déjà deux fois le collège des bourgmestre et échevins a tenté inutilement l'adjudication des travaux de construction d'un corps de bâtiment pour l'agrandissement de la bibliothèque de l'université et du local de la faculté de médecine.

D'où provient l'inutilité de ces tentatives? nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire qu'on se hâte de mettre une troisième fois ces travaux en adjudication, car le temps est des plus favorables aux constructions.

Nous disions, il y a quelques jours, que la commission d'instruction publique s'occupait d'un projet d'organisation de l'école du soir pour les filles. Aujourd'hui nous sommes à même d'annoncer qu'elle a formulé ses propositions qui consisteraient à nommer un instituteur, en qualité de directeur, une sous-maîtresse et deux secondantes.

L'Allemagne, pays si remarquable sous le rapport de l'instruction primaire, a établi toutes ses écoles de filles, même celles du jour, d'après le même mode.

Nous apprenons que le jeune Nissen, de Francorchamps, auquel la province et la ville accordent un subside pour ses études dans les arts du dessin, vient de se rendre à Anvers, pour étudier la peinture, cours qui ne peut pas encore avoir lieu à notre académie.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins, en date du 4 de ce mois, il est interdit de descendre, avec aucune voiture quelconque, au quai de la Sauvenière, par la rue située entre les propriétés des sieurs Philips et Magis. Cette rue présente en effet une pente très-dangereuse.

— On lit dans les journaux de Bruxelles :

M<sup>me</sup> Stevens qui a rempli hier par complaisance le rôle de M<sup>me</sup> Fabrice, dans la Pri Voluwe, a été accueillie par le public de manière à lui faire présager d'heureux débuts. Cette artiste a de la vivacité et de la gaieté. Sa voix est agréable.

être considéré que comme le point de départ de ce qu'ont fait MM. Hypollite et Cie. C'est là un spectacle pour tout le monde, parce que tout le monde y trouvera un véritable attrait. Là, point d'efforts d'intelligence pour comprendre, tout à cet égard est du côté de ceux qui ont conçu. L'ouvrier aussi bien que l'homme du monde, le paysan comme l'artiste, seront appelés à juger et à jouir, et la raison en est simple, c'est que le terme de comparaison entre l'œuvre et le modèle, c'est la nature. Tout Liège passera donc par le théâtre mécanique de MM. Hypollite et Cie., parce que, pour s'y asseoir, il ne faut heurter aucuns des scrupules qui éloignent du grand théâtre un grand nombre de gens.

Nous ne saurions terminer ce rapide aperçu de l'œuvre de MM. Hypollite et Paul-Ernest sans sincèrement féliciter ces deux estimables artistes du beau résultat qu'ils ont obtenu de leur pensée et des intelligents travaux qui en ont été la matérialisation. Ces MM. n'étaient pas des artistes vulgaires, et outre le mérite déjà très-grand d'avoir conçu leur système de théâtre, ils ont eu celui de le mettre à exécution malgré les ressources fort bornées qu'offre toute ville de province.

M. Hypollite plus spécialement chargé de la direction matérielle du théâtre mécanique, et M. Paul-Ernest qui en a la gerence morale, quittent la carrière dramatique, pour se consacrer entièrement à l'exploitation de leur conception. Ces MM. ne partiront pas sans laisser des regrets au théâtre; on sait que M. Hypollite était un comique fort naturel et toujours à sa place. Quant à M. Paul-Ernest c'est un de ces hommes de goût et d'esprit qui se fera regretter ailleurs qu'au théâtre. Nous souhaitons à ces deux recommandables artistes tout le succès que mérite leur entreprise.

— On écrit d'Anvers, 7 mai : « Il paraît que les vols se multiplient dans les voitures du chemin de fer, hier encore au départ de 9 heures du matin, pour Bruxelles, une montre en or, et la chaîne de sûreté également en or qui la retenait, ont été volées. On n'a pas découvert le coupable. »

— Le *Handelsblad* d'Amsterdam publie, d'après sa correspondance de Bruxelles, la nouvelle suivante, que nous reproduisons sans en garantir l'exactitude :

« Je puis vous affirmer que notre ministre a reçu du cabinet de St-James la nouvelle que le gouvernement britannique a pris la ferme résolution de ne pas souffrir que la Belgique, sous quelque prétexte que ce soit, se dispense de remplir les engagements qu'elle a contractés en signant les 24 articles, et qui sont les conditions de sa reconnaissance comme état indépendant. »

— On transmet de Francfort au *Handelsblad* la nouvelle suivante, qui mérite confirmation :

« On dit que la nouvelle est arrivée en ville, que les Persans, après s'être emparés de la ville d'Herat, dans le siège de laquelle 200 pièces ont été desservies par des canonniers russes, ont obtenu un succès bien plus important et qu'ils sont entrés dans la ville de Lahore. »

— On sait que cette contrée avoisine l'Inde anglaise.

— On lit dans une correspondance de Berlin de la *GAZETTE D'AUSSBOURG* :

« On n'est pas indifférent ici, dit ce correspondant, à ce qui se passe dans le Luxembourg. Les tentatives que l'on y fait dans le but de révolutionner de nouveau la partie de cette province qui doit rester à la diète germanique et de répéter les scènes de 1830, sont de nature à faire sentir aux cinq puissances la nécessité où elles se trouvent de maintenir le traité qu'elles ont rejeté le 15 novembre 1851 et de réclamer, d'un autre côté, l'attention et l'activité de la garnison qui occupe la forteresse fédérale de Luxembourg. »

Une population allemande — et nous regardons comme telle la population de la partie du Luxembourg grand-ducal — souffrirait-elle encore paisiblement que des agents étrangers lui imposassent une nominalité étrangère et violassent, en dépit des traités, les limites du territoire appartenant à la confédération germanique? Que l'Allemagne ne puisse gagner à l'échange de quelques districts wallons du Luxembourg, dont elle serait indemnisée par les contrées allemandes du Limbourg, arrosées par la Meuse, fort bien ! Mais si, d'une part, les Hollandais sont obligés de reconnaître les droits de la diète germanique, on saura bien, d'un autre côté, en exiger autant de la part des Belges.

— Le jeune Sicilien Vito Mangiamelo, âgé de 12 ans, et qui résout de tête, spontanément, les calculs et les problèmes les plus difficiles, est en ce moment à Namur. Il sera présenté sous peu de jours à l'académie de Bruxelles.

— On écrit de Hanovre, 27 avril :

La seconde chambre ne compte toujours que 55 membres qui ont passé cette semaine inutilement à Hanovre vu que le minimum exigé des membres présents est de 57. — On assure, que relativement aux affaires de l'état, le ministre du cabinet et le directeur de la chancellerie diffèrent d'opinion d'une manière très-prononcée.

Du 28. — On annonce que de grands préparatifs seront faits pour le voyage du roi à Berlin. On est presque certain que S. M. a l'intention d'y déployer une magnificence royale, car il se fera accompagner par tout l'état-major. Une grande partie de la riche vaisselle plate sera transportée à Berlin, d'où l'on conclut que le roi se propose d'y donner des festins. On assure également que plusieurs atelages des plus beaux chevaux précéderont S. M. à Berlin. — Le bruit s'est répandu depuis quelques jours que le roi a l'intention d'assister au couronnement de sa nièce, la reine Victoria. — La reine se rendra probablement au bain de Rehbourg.

(C. DE HAMBOURG.)

— Les Anglais ont, comme on le sait, perfectionné le genre de l'annonce. Voici l'avis qu'un propriétaire de Keswick, dans le comté de Cumberland, a fait insérer dans les journaux les plus répandus :

« A VENDRE un immense troupeau, composé de plus de 140,000 têtes, susceptible d'un prodigieux accroissement, et donnant de riches produits annuels, avec droit de PARCOURS et de PATURAGE ILLIMITÉ dans toutes les communes des environs. »

« On pourra, au gré des acheteurs, le diviser en plusieurs lots. »

Aussitôt les fermiers d'accourir de dix ou vingt lieues à la ronde; ils étaient particulièrement attirés par le droit de parcours sur un si grand nombre de communes. Il s'est trouvé qu'au lieu de 140,000 moutons c'étaient quelques ruches d'abeilles dont la vente était annoncée d'une manière aussi pompeuse. Le puff n'en a pas moins produit son effet, et le bétail ailé s'est vendu une moitié ou un tiers au-dessus de sa valeur.

Un des individus mystifiés n'a pas pris en bonne part la plaisanterie. Il est allé consulter un *ATTORNEY* pour savoir s'il ne pourrait pas former contre l'auteur de l'annonce un procès en dommages et intérêts pour se faire rembourser les frais de son déplacement. L'*ATTORNEY*, qui ne descend probablement point d'un des Bas-Normands conquérants de l'Angleterre, a dissuadé le villageois processif d'entreprendre une pareille réclamation. L'amateur de moutons a fini par rire comme les autres.

On a imprimé et distribué le rapport fait par M. Devaux au nom de la section centrale sur le projet de loi relatif à un emprunt de 180 millions. Ce projet présenté dans la séance du 12 février, avait pour but de mettre le gouvernement à même : 1° de procéder à une conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs et 2° de faire face aux dépenses que nécessite la continuation des travaux des chemins de fer et le remboursement des 100,800,000 fr. de bons du trésor qui ont provisoirement servi à les couvrir.

Le droit de l'état de se libérer envers ses créanciers est posé comme incontestable en Belgique. La plupart des rentiers ont acquis à 75 ou 80, depuis 5 à 6 ans, leur sort n'offre donc rien de fâcheux si on augmente leur capital d'un

quart ou un tiers. Le rapport combat cependant la mesure comme inopportune. Il faut avant tout régler les rapports du gouvernement avec la société générale, aussi bien pour l'encaisse que pour les fonctions de caissier de l'état. Le succès dépend d'une situation financière bien nette. La section centrale propose donc la disjonction des deux termes du projet de loi, et propose la rédaction en ces termes de la partie relative à l'emprunt.

Art. 1<sup>er</sup>. Le gouvernement est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence d'un capital nominal de TRENTE-SEPT MILLIONS DE FRANCS, à un intérêt de 4 et 1/8 p. c, ou à un intérêt moindre avec augmentation relative du capital nominal.

Il sera consacré à l'amortissement de ce capital une dotation d'au moins un pour cent par an, indépendamment du montant des intérêts des obligations amorties.

Les obligations à créer seront, préalablement à leur émission, soumises au visa de la cour des comptes.

Art. 2. Les fonds à provenir dudit emprunt seront affectés à l'extinction de dix millions de bons du trésor, créés en vertu de la loi du 12 novembre 1857 (n° 595), et à la continuation des travaux des chemins de fer.

Art. 3. Les biens et revenus du royaume seront affectés en garantie de l'emprunt autorisé par la présente loi.

Le concert donné hier par MM. Servais, Godefroid et Mlle. Guelton, avait réuni une société nombreuse et choisie. Il nous serait impossible d'exprimer aujourd'hui les sensations délicieuses que nous avons éprouvées dans cette charmante soirée. Hâtons-nous de dire que, cédant aux nombreuses sollicitations qui leur ont été adressées, ces artistes ont bien voulu consentir à en donner une seconde jeudi prochain. Tous ceux qui les ont entendus, ne manqueront pas à ce nouveau rendez-vous, qui sera pour eux une source de nouveaux plaisirs. — Nous en félicitons surtout les personnes à qui il n'a pas encore été donné d'entendre ces artistes; qu'ils s'empressent de souscrire pour cette seconde soirée, car s'ils y manquent, ils pourraient se préparer des regrets. M. Ferdinand, notre chef d'orchestre, qui s'était chargé d'organiser la première soirée, continuera à donner ses soins à la seconde. Tout nous présage donc encore un concert charmant, dont nous nous empresserons de publier le programme.

FOIRE AUX DEMOISELLES.

Chez un peuple dispersé dans les montagnes et sur les pâturages, les mariages ne se contractent pas comme dans les villes et les villages, où les deux sexes ont une foule d'occasions pour se rapprocher, se connaître et s'apprécier. En Hongrie, comme dans d'autres pays montagneux, se sont les fêtes religieuses qui rapprochent les habitants, et c'est sous les auspices des saints que se concluent les mariages. Dans le Bihar, il existe une coutume singulière. Tous les ans, à la fête de St-Pierre, qui a lieu, comme on sait à la fin de juin, les Valaques du Bihar se rendent dans la plaine de Kalinassa pour assister à une foire, où ils traitent d'affaires de tous genres, et où ils font des achats et des ventes. Cette foire a un intérêt particulier pour les jeunes gens des deux sexes; car il s'y conclut aussi des mariages, et on y choisit des femmes, comme on y fait acquisition d'ustensiles de ménage ou de denrées dont on manque. Tous les pères de famille y amènent leurs grandes filles avec leur dot entassée sur des charrettes, ou conduite à pied. Cette dot se ressent de la pauvreté des montagnards et se borne à des pièces de bétail, des moutons, des pores, des volailles; on n'oublie pas la parure des femmes, c'est-à-dire les pièces de monnaie percées pour être attachées aux tresses des cheveux. C'est avec cette suite que chaque fille qui veut un mari s'achemine à la foire. Elle a quitté la maison paternelle pour toujours, sans savoir sous quel toit elle se fera passer avant la fin de cette journée. Quant à sa fortune, elle est dans la charrette, ou elle marche devant; personne ne peut s'y tromper, et il n'est pas besoin de papiers et d'actes de notaire pour la constater, il suffit de regarder et de compter. De leur côté, les garçons qui veulent se marier arrivent à la foire, revêtus de peaux de mouton les plus propres qu'ils possèdent dans leur bahut. Leurs yeux hagards, qui suffiraient pour mettre en fuite nos dames, font alors l'inspection des jeunes filles que leurs pères ou oncles ont amenées, et qui sont habituées à ces figures rébarbatives; chacun choisit selon son goût; quand il en a une qui paraît mériter la préférence, il s'adresse aux parents, et demande ce qu'ils exigent, ce qu'ils ont apporté ou amené.

Avec des parents trop exigeants, il se met à marc hanter, et si l'on ne peut tomber d'accord, l'amateur passe à une autre personne. Je m'imagine qu'un homme prudent partage toujours son coup-d'œil entre la jeune fille et la dot qui la suit. Le jeune homme tombe-t-il enfin d'accord avec les parents pour l'objet de son choix, les deux parts se frappent dans la main de manière à se faire entendre de tout le voisinage. Ce coup de main est un avis pour les concurrents que tout est fini, et qu'ils n'ont plus rien à espérer. Mais, pour que le marché soit tout-à-fait irrévocable, il faut que la jeune fille frappe aussi dans la main du futur.

C'est alors que la famille entoure les deux fiancés; l'eau-de-vie se verse abondamment, même beaucoup trop. On appelle le pope, et sans désemparer, le prêtre tire son livre de prière, et prononce la bénédiction nuptiale. Vient ensuite le moment de la séparation. La jeune femme prend congé de la famille à laquelle elle n'appartient déjà plus; elle monte sur la charrette du mari qu'elle ne connaissait pas il y a peu d'heures, et, sous l'escorte de la dot, elle est conduite dans la maison qui va être la sienne, et où l'attendent les devoirs sur lesquels elle n'a pas encore eu le temps de méditer.

Le gouvernement hongrois cherche depuis longtemps les moyens de supprimer la foire aux demoiselles. Il a donné en effet des ordres pour qu'elle n'eût plus lieu; mais cette défense contraire trop les anciennes coutumes, et même les besoins de la race pastorale du Bihar, pour qu'elle puisse être efficace. Aussi la foire continue-t-elle malgré l'autorité publique. Tous les ans on descend des Alpes du Bahir pour chercher des jeunes femmes dans la plaine de Kalinassa; on s'y éivre, on s'y querelle, on s'y bat, et pourtant tous les Valaques du pays soutiennent que c'est une fête superbe.

MODES. PARIS, 6 AVRIL.

Française ou étrangère, la dentelle-application est toujours un des plus jolis produits de la mode. Violard a, dans ce moment, une toilette complète en dentelle *point de champ*, à dessins gothiques, robe, mantille, écharpe et volans. La robe seule s'élève au prix de 3,000 frs. C'est un admirable travail.

Il se fait dans les magasins de nouveautés un débit considérable de mousselines imprimées; il en est d'un genre nouveau fort recherché; le

dessin très-léger, se détache en gris sur fond blanc, mais c'est à peine si on découvre le blanc du fond; l'étoffe est rayée de distance en distance de rayures satinées sur lesquelles sont de légers dessins.

Les nuances tendres sont choisies par les femmes de bonne mise.

On fait des mousselines fond blanc semées d'un petit bouquet imprimé de deux ou trois couleurs très-tendres, et le dessin est excessivement petit. Jamais on n'a vu de plus délicieuses étoffes d'été. Toutes ces robes se font à volans.

Les ruches deviennent de plus en plus nombreuses aux bords des chapeaux. Sur des capotes en crêpe blanc rien n'est frais et léger comme une ruche de tulle qui se retrouve en seconde ligne au fond de la passe autour du visage, et n'est interrompue que par quelques fleurs très légères. Les chapeaux en paille de riz, descendant très-bas sur les joues, s'évalent avec une grâce qui doit aller bien à toutes les physionomies. Les panaches en marabouts sont le plus élégant ornement des pailles de riz, Les liserons, les myosotis et chèvre-feuilles ont, dans un genre plus simple, une distinction très-gracieuse. Les dentelles noires sont plus à la mode que jamais; mais leur beauté croît avec leur vogue. Pour les rendre distinguées, il faut qu'elles soient si belles, si superbes, si hautes, que l'on peut dire qu'elles sont aujourd'hui une grande dépense.

Les capotes à coulisses se portent toujours, mais les plus distinguées ont les coulisses larges; celles petites et rapprochées, pour être très-jolies, ne sont pas moins devenues par trop communes. La capote est toujours une charmante manière de négligé et plaît à la femme comme il faut. Celles en poul de soie rose ou bleu glacé de blanc, garnies d'une violette, sont d'un frais, d'un nuageux charmant. Les nuances chatoyantes sont la mode la plus prononcée de l'époque, et nous savons qu'elle a passé le détroit et est adoptée avec grand succès à Londres. Cela se comprend: les Anglaises aiment l'élégance; le luxe, la nouveauté ont une beauté de carnation sur laquelle doivent aller admirablement les reflets des soies ombrées.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 10 mai 1858, la première représentation de la troupe dramatique allemande: la *NORMA*, grand opéra. Le bureau de location situé sous la galerie gauche du théâtre est ouvert tous les jours de 10 à 1 heure et de 3 à 5.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le premier trimestre de cette année, sera ouvert à son bureau à partir du 10 de ce mois, et celles à charge de la caisse de retraite pour le même trimestre, à partir du 25 du même mois.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pout. Aujourd'hui CONTINUATION DE LA VENTE DES MARCHANDISES D'AUNAGES, chez M<sup>o</sup> JOIRISSE-FRIVÉ, rue Pont-d'Ile, n° 855.

VENTE

D'UNE

Pièce de terre et pré,

SITUÉE DANS LA CAMPAGNE DE TILLEUR ET PRES DES HAUTS FOURNAUX DE SCELESSIN.

LUNDI 21 MAI 1858, à dix heures du matin,

Il sera vendu publiquement et en plusieurs lots en l'étude de M<sup>o</sup> BIAR, notaire à Liège,

UNE PIÈCE DE TERRE ET PRÉ,

De la contenance de 11 verges grandes, et d'une surface régulière sur laquelle on peut construire un grand nombre d'habitations, tenant d'un côté à la grand route de Liège à Huy, de l'autre au chemin dit de Liège, et d'un troisième aux représentants Comhaire.

Le plan figuratif est déposé en l'étude dudit notaire. 712

Vente

DE

BEAUX MEUBLES,

POUR CAUSE DE DÉPART.

MERCREDI 9 MAI 1858, à une heure de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère du notaire LAMBINON, en la maison n° 445, rue Bonne-Fortune, près de St-Paul, à LIÈGE, à la VENTE publique d'un beau MOBILIER, consistant en commodes, chiffonniers, toilettes, armoires, tables, étagères, chaises, glaces, psyché, cuisinière, poêles, vaisselles, baignoir, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Plus 200 bouteilles de vin de Bordeaux de 1<sup>re</sup> qualité.

ARGENT COMPTANT.

1 fr. 25 c<sup>m</sup> **DICIONNAIRE** relié, 1 f. 75

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 300,000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. SE TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

**DAHLIA NAINS DE GEORGIE**  
à obtenir, dès le 10 mai au 1er juin et plus en avant, en pots, par collection de 25, de différentes nuances, avec noms, à fr. 15 »  
Item les 25 plantes sans noms, mélange, à 10 »  
Item par collection de 15 différents, l'élite des Dahlia, à 25 »  
S'adresser par lettre affranchie, au sieur FONTAINE, jardinier à l'Etablissement d'Horticulture de Schoonbeek, à Rummen (lez-St.-Trond, province de Limbourg). 693

LE VENDREDI 11 MAI, à trois heures de relevée,  
M<sup>r</sup> DUSART, notaire à Liège, vendra en son étude sans faculté de surenchère, en tout ou partie seulement, à désigner par l'acquéreur,

**MILLE METRES DE TERRAIN,**  
Situés au Midi, vis-à-vis du jardin de M. Dandrimont-Demet, dans la rue des Carmes, à Liège.  
Ce terrain a une façade de 24 mètres, il est entouré de murs et garni de beaux arbres fruitiers; on pourrait y bâtir deux maisons à équipage avec un grand jardin.  
NB. La vente se fera sans réserve d'infirmité, sur la mise à prix de 55 fr. le mètre.  
S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

**ADJUDICATION DÉFINITIVE.**  
JEUDI 10 MAI 1858, à 2 heures de relevée, par-devant M. le juge de paix des cantons du sud et de l'ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Mont St. Martin, il sera procédé par le ministère du notaire BIAR, à

**L'ADJUDICATION DÉFINITIVE DE DEUX Parcelles de terre,**  
Situées à Rocour, l'une de 25 verges grandes, sur la mise à prix de fr. 5355  
L'autre de 55 v. gr. 8 p., sur la mise à prix de » 4545  
Cette adjudication qui était fixée au 3 mai, n'a pu avoir lieu à cause de l'absence de l'un des vendeurs. 700

**VENTE**  
PAR  
**autorité de justice.**

JEUDI 10 MAI 1858 et jours suivans s'il y a lieu, à dix heures du matin,  
En la demeure de M. Constantin comte DE GELOES, sise rue Place derrière St.-Paul, à Liège, n° 449, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la VENTE au plus offrant et au comptant, d'un MOBILIER considérable, consistant en tables, chaises, commodes, hautes et basses garderoberes, armoires, bureaux, lavabo, encoignures, canapés, fauteuils, trois couverts en argent, bois de lit, lit de camp, matelats, traversins, oreillers, paillasse, couvertures en laine et en coton, draps de lit, linges, habillemens d'homme, porcelaine, cristaux, fayence, tableaux, gravures, étainerie, cuivrerie, ustensiles de cuisine, balances, échelles, foin, paille et quantité d'autres objets trop longs à détailler.  
L. LÉONARD.

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS MINES.**  
DEMANDE EN CONCESSION SOUS LA COMMUNE DE FLÉMALLE-GRANDE.  
Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics,  
Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;  
Vu la pétition, enregistrée au gouvernement provincial à Liège, le 15 mai 1858, sous le n° 1154 du registre particulier, par laquelle les concessionnaires de la mine dite des Artistes ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 45 bonniers 57 perches 78 aunes, dépendant de la commune de Flémalle-Grande;  
Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Arrête:  
Art. 1<sup>er</sup>. Ladite demande et le présent arrêt seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.  
Art. 2. La députation du conseil provincial de Liège fera aussi publier cette demande et le présent arrêté, par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province.  
Art. 3. Les bourgmestres de Liège et de Flémalle-Grande feront afficher la même demande et le présent arrêté dans leurs communes, pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine.  
Art. 4. Dans les 24 heures qui suivront le jour de l'apposition de la troisième affiche, les mêmes bourgmestres adresseront à la députation du conseil provincial un certificat faisant foi de l'apposition des affiches, et mentionnant les jours auxquels elles auront été apposées.  
Art. 5. La députation du conseil provincial veillera à ce que

ces certificats, avec un exemplaire de chaque numéro du journal dans lequel les publications auront eu lieu, soient réunis au dossier; elle est également chargée de faire poursuivre l'instruction à l'intervention des ingénieurs des mines, et de nous transmettre ultérieurement le dossier complet avec son avis.

Art. 6. Les propriétaires de la surface sont rendus attentifs aux droits nouveaux introduits en leur faveur par les articles 9 et 11 de la loi du 2 mai 1857.

Art. 7. Les oppositions seront faites par simple requête sur timbre, et nous seront adressées, nu plus tard, dans les dix jours qui suivront l'apposition de la troisième affiche; après quel délai il pourra être passé outre à la décision sur la demande. Les opposans devront faire élection de domicile à Bruxelles en exécution de la loi du 2 mai 1857, soit dans leur pétition même, soit par acte séparé. Si les oppositions à la demande ci-dessus indiquée s'appliquaient en même temps à d'autres demandes, leurs auteurs devraient avoir soin de les fournir, ainsi que les actes d'élection de domicile, en nombre égal à celui des demandes auxquelles ils s'opposeraient.

Art. 8. La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution des articles 2, 3, 4 et 5 ci-dessus.  
Bruxelles, le 9 avril 1858. NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.  
Nobles et très-honorables seigneurs, députés aux états de la province de Liège,  
Les soussignés Cockerill (John), demeurant à Liège, Surmond (Y.-D.-C.), à Utrecht; la dame veuve Bussy (P.-H.), Waleff (Hubert), à Flémalle-Grande, Poncelet (M.), Wery (P.-A.), à Seraing, et Malaise (H.-J.), à Jemeppe, concessionnaires de la mine des Artistes à Flémalle-Grande, district et province de Liège, viennent, par la présente, demander en extension pour ladite mine la concession d'une partie de terrains houillers dépendans de la commune de Flémalle-Grande, qui avoisine celle-ci vers l'ouest, d'une étendue de 45 bonniers 57 perches 78 aunes, délimitée conformément au plan de surface ci-joint, en triple expédition, comme suit:

Au nord-ouest, en suivant le prolongement d'une ligne droite, tirée du carrefour de Touvoye sur le Vieux-Chêne, situé à la jonction du chemin de Priesses avec celui de Derly, tendant de Mons à Flémalle-Grande jusqu'à la rencontre de la piedsenté de Boulboulé au chemin des Meuniers, à 102 aunes plus à l'ouest que la jonction de ladite piedsenté avec le chemin de Flémalle et Souxhon à Mons, dite Voye-de-la-Chaine, point A. De ce point, suivant ladite ligne droite longue de 555 aunes, formant, avec le nord magnétique, un angle vers l'est de 91 1/4 degrés, se terminant à la jonction du chemin de Priesses avec celui de Derly, point B, premier point de limite de la concession.

A l'est, par une ligne droite longue de 577 aunes, formant, avec le nord magnétique, un angle vers sud de 25 3/4 degrés, se terminant à la jonction du chemin du Larron et des Pennes-de-Monts, point C, deuxième point de limite de la concession.

Au nord, en suivant la ligne droite longue de 880 aunes, tirée de l'angle est de l'Isle-des-Corbeaux, sur la jonction des chemins du Larron et des Pennes-de-Monts, jusqu'à la rencontre du chemin dit Voye-de-Werchay, à 45 aunes vers nord de la jonction de ce dernier chemin avec celui du bois Donnay, dernier point de limite avec la concession, point D.

Au sud de ce point, par une deuxième ligne droite longue de 707 aunes, formant, avec la première, un angle vers ouest de 5 1/4 degrés, se terminant à la borne n° 1, point E.

Au sud-est, par une troisième ligne droite longue de 625 aunes, formant, avec la deuxième, un angle vers sud de 156 1/2 degrés, se terminant à la borne n° 2, point F. De ce point, par une quatrième ligne droite longue de 146 aunes, formant, avec la troisième, un angle vers sud-est de 169 1/2 degrés, se terminant à la borne n° 3, point G. De ce dernier point, par une cinquième ligne droite longue de 66 aunes, formant, avec la quatrième, un angle vers nord-ouest de 170 3/4 degrés, tirée sur une quatrième borne, placée au chemin de Flémalle et Souxhon à Mons, point H.

A l'ouest et nord-ouest, suivant ce dernier chemin vers nord jusqu'à la rencontre de la piedsenté de Boulboulé, point 1.

Au sud de ce point, suivant ladite piedsenté, jusqu'au point de départ A.

Lorsque les soussignés firent leur demande en concession, leur intention était de prendre vers sud, pour limite, le banc de grès de Flémalle dont ils ne connaissaient pas bien la direction. De nouvelles reconnaissances les ayant mis à portée de fixer plus exactement la direction de ce banc et notamment dans sa marche vers l'ouest, où ils avaient la nécessité de prendre une extension pour donner le développement indispensable au bien-être de leurs travaux, et en même temps de prendre des abornemens plus convenables avec la société du Xhorré, située à Flémalle-Grande, ils se sont entendus avec ces exploitans pour déterminer plus exactement la position dudit banc, qu'il est d'autant plus intéressant de conserver pour limite, qu'il sépare et deux systèmes de couches totalement différens, qui autrement auraient été coupés en deux, si l'on s'était tenu à la limite réglée vers sud pour la concession accordée.

En justification de leurs facultés, ils joignent à la présente un acte de notoriété passé par-devant maître, et offrent aux propriétaires de la surface, comme pour leur concession, quarante cents des Pays-Bas par bonnier.

Ils osent espérer que vous daignerez accueillir leur demande.

Ils ont l'honneur d'être avec respect,  
Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs et servantes,  
(Signé) Cockerill (John), Bussy (A.), Waleff (H.), Malaise (H.-J.), Poncelet (M.), Wery (Pierre-Alb.)  
Pour M. Surmond, Poncelet (M.)

QUARTIERS A LOUER, à la maison enseignée du soleil d'or, rue S'-Etienne, à Liège, on LOUERA la MAISON ENTIERE, si on le désire, s'adresser à côté, à l'enseigne du miroir d'or, ou au n° 86, rue Grande Tour, ou la dame veuve BOGNIARD COLLIN, cessant son commerce, vend toutes espèces de MARCHANDISES D'AUNAGES au prix de facture. 710

PAR EXPLOIT de l'huissier N.-J. THIRY en date du cinq mai 1800 trente-huit, à la requête de Noel DELCOUR, canonnier, domicilié à Fraipont, pour lequel domicile est élu chez M<sup>r</sup> G.-R. BERTRAND, avoué à Liège, il a été signifié à Alexis TASSIER, veuf d'Elisabeth PIETTE, n'ayant aucun domicile connu, tant en nom propre qu'en qualité de tuteur naturel de son enfant mineur, par affiche à la porte du tribunal civil de première instance séant à Liège, et par le présent extrait inséré dans le journal.

Copie 1<sup>o</sup> d'un jugement rendu par ledit tribunal en date du treize mars 1858, enregistré sur minute le deux et sur expédition le sept avril suivant, portant adjudication définitive au profit du requérant, d'un bâtiment rural, dit *pac-huse*, situé sur les roches, commune de Fraipont, formant le sixième lot de l'affiche, saisi et vendu à la requête de M. LIBERT et des époux DRION, sur le notifié et autres.

2<sup>o</sup> De la mention de la transcription qui en a été faite au bureau des hypothèques de Liège, le vingt-huit avril 1800 trente-huit.

D'un même contexte, en vertu dudit jugement, étant en grosse et forme exécutoire, il a été fait sommation au notifié, au nom du roi, loi et justice, de laisser sur le champ au requérant, la possession dudit bâtiment, à lui adjudé, à peine d'y être contraint par toutes voies de droit.  
Pour extrait conforme: N. J. THIRY.

**BOURSES.**

LONDRES, LE 5 AVRIL.

|                    |        |                   |        |
|--------------------|--------|-------------------|--------|
| 5 % consolidés.    | 93 3/8 | Différées         | 8 1/2  |
| BELGE 1852, c. d.  | —      | Passives          | 5      |
| Hol. Dette active. | 54 1/4 | RUSSIE            | —      |
| PORTUG. 5 p. c.    | 35 1/4 | BRESIL            | 76 1/2 |
| Id. 3 p. c.        | 22 1/4 | MEXICAINS 5 p. c. | 28 1/2 |
| ESP. Emp. 1854.    | 20 3/4 |                   |        |

ANVERS, LE 7 MAI.

|                      |            |                       |            |   |
|----------------------|------------|-----------------------|------------|---|
| ANVERS. Det. act.    | 104 1/2    | PRUSSE. Em. à Berl.   | 113 1/2    | P |
| " Det. diff.         | 48 1/4     | NAPLES. Cert. Fal.    | —          |   |
| Emp. de 48 mill.     | 101 7/8    | ET. ROM. Lev. 1852.   | 101        | P |
| Id. de 50 mill.      | 95 5/8     | Cert. à A. 1854.      | 100        | P |
| HOLL. Dette. activ.  | 55 7/8     |                       |            |   |
| Rente rembours.      | —          |                       |            |   |
| ATRICHE. Métall.     | 106 1/2    | P                     |            |   |
| Lots de fl. 100.     | 511        | A Amsterd. C. jours.  | 1 1/2 % p. |   |
| " fl. 250.           | 450        | A Id. 5 mois.         | —          |   |
| " fl. 500.           | 754        | A Rotterd. C. jours.  | 1 1/2 % p. |   |
| POLON. Lots fl. 500. | 115 1/2    | Id. 5 mois.           | —          |   |
| " fl. 500.           | 141        | Paris. C. jours.      | 1 1/8 av.  |   |
| BRES. Em. L. 1854.   | 76 1/2     | Id. 5 mois.           | 7 1/8 % p. | P |
| ESPAGNE. Ardoin.     | 20 5/8 1/2 | A Londres. C. jours.  | —          |   |
| Dette passiv. 1854.  | —          | Id. 2 mois.           | 40 1/2 1/2 |   |
| " Différée.          | 5 7/8      | P Francfort. C. jours | 55 11/16   |   |
| DANEMARC. E. Not.    | 95 1/2     | A Id. 5 mois.         | —          |   |
| " Ditto à L.         | 75         | P Bruxelles et Gand.  | 1 1/8      |   |

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 7 MAI.  
On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'actif espagnol ouv 20 5/8 7/16 et reste 20 1/2 cours au comptant.  
Primes à un mois 20 5/8 dont 1 0/0 cours.  
Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, ouv. 115 et reste cours.  
Actions du chemin de fer de Sambre et Meuse, ouv. 104 1/4 5/8 et reste 104 1/2 papier.

BRUXELLES, LE 7 MAI.

|                    |            |                       |            |   |
|--------------------|------------|-----------------------|------------|---|
| Dette active 2 1/2 | 54 5/4     | A Brasseries.         | —          |   |
| Emp. Rothschild.   | 102        | P Tapis.              | —          |   |
| Fin courant.       | 102        | P Fer d'Ougrée.       | —          |   |
| Emp. de 50 mill.   | 95 5/8     | P Mutualité.          | 120 5/4    | P |
| Fin courant.       | 95 5/8     | P S. C. Bruges.       | —          |   |
| Emp. de 1852 (4).  | 98 1/2     | Monceaux.             | —          |   |
| Act. de la Soc. G. | 842        | Act. Réunies.         | 104 1/4    |   |
| Emp. de Paris.     | 1790       | P Borinage.           | —          |   |
| S. de Comm. de c.  | 167        | P Houyoux.            | —          |   |
| B. de Belgique.    | 142        | P Papeterie.          | —          |   |
| C. de S. et Oise.  | 109 5/4    | P Lits de Fer.        | —          |   |
| Hauts-Fourneaux.   | 150        | Luxembourg.           | —          |   |
| Banque Foncière.   | 105        | A Civile.             | 137        | P |
| Idem.              | 99         | A Herve.              | —          |   |
| Fleuu.             | 220        | P Ch. de Fer de Col.  | 1025       | P |
| Hornu.             | —          | Ch. de B., M. et B.   | —          |   |
| Selessin.          | —          | Asphalt.              | —          |   |
| Soc. Nationale.    | 151 1/2    | P Holl. Dette active. | 54         |   |
| Levant du Fleuu.   | 176 et     | P Losrenten inscrit.  | 99 7/8     |   |
| Ougrée.            | 108 1/2    | A Autriche. Métalliq. | 106 1/4    |   |
| Sars-Longscham.    | —          | Naples. C. Falcon.    | 95         | A |
| Chemin de Fer.     | 100        | P Espagne. Ardoin.    | 20 1/4     | A |
| Vennes.            | —          | Fin courant.          | —          |   |
| St-Léonard.        | —          | Prime un mois.        | 20 5/8 D 1 |   |
| Chatelneau.        | —          | Différée de 1850.     | —          |   |
| Verreries.         | 125        | A Idem de 1855.       | —          |   |
| Betteraves.        | 126 5/4 et | P Passives.           | —          |   |
| Verr. de Charl.    | —          | Bresil. E. de Roth.   | 77         | P |
| L'Espérance.       | —          | Rome. E. de 1855.     | 101        |   |

VIENNE, LE 28 AVRIL.  
Métalliques, 107. — Actions de la Banque, 1457 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 7 MAI.  
Café. — Aucune transaction marquante n'a été citée aujourd'hui dans cette fête.  
Doton. — Une trentaine de balles Nouvelle-Orléans a été traitée à prix inconnu.  
Sucre brut. — On a cité la vente de 100 caisses Havane blanc, mais le prix payé n'est point exactement connu.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 7 MAI 1858.  
Froment, l'hectolitre, fr. 16 88.  
Seigle, idem, 12 30.  
Imprimerie de J.-Ble NOSSURT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.